

DISPENSE DE SUIVRE UN COURS PRÉALABLE

Résumé du règlement :

Plusieurs cours ont des préalables, c'est-à-dire des cours qui contiennent de la matière que la personne étudiante doit maîtriser avant de pouvoir s'inscrire à un autre cours. Dans certains cas, il est possible que la professeure ou le professeur accorde une permission exceptionnelle à une personne étudiante de s'inscrire à un cours malgré l'absence de la réussite d'un cours préalable.

Lorsque la personne étudiante démontre une connaissance suffisante de la matière, la direction départementale et le professeur ou la professeure du cours concerné peuvent accorder une dispense d'un cours préalable.

N.B. : La dispense n'est valable que pour une session. L'obtention d'une dispense de préalable n'élimine pas le besoin de suivre ce cours préalable si celui-ci est autrement exigé dans le parcours du programme.

Voici trois cas qui pourraient faire l'objet d'une telle dispense :

- (1) La personne étudiante a déjà suivi le cours préalable mais n'a pas obtenu la note de passage requise pour répondre au critère de préalable. Elle a l'intention de répéter le cours préalable, soit dans le semestre précédent ou dans le même semestre que le cours en question (de manière concomitante);
- (2) La personne étudiante a suivi d'autres cours jugés équivalents;
- (3) La personne étudiante a une expérience de travail (ou autre) jugée équivalente.

Étapes à suivre :

- ☐ La personne étudiante remplit ce formulaire et le fait valider par le membre du corps professoral concerné.
- ☐ La dernière personne approbatrice envoie ce formulaire directement au Registrariat, en incluant la personne étudiante en copie, à l'adresse inscriptions@ustboniface.ca.
 - Il peut prendre jusqu'à 5 jours ouvrables pour que le Registrariat saisisse la dispense dans le système. Par la suite, la personne étudiante doit s'inscrire elle-même au cours dans son portail MonUSB.
 - L'obtention de cette dispense ne garantit pas l'inscription au cours, notamment si celui-ci est rempli.

Partie A : à être remplie par la personne étudiante

Nom de la personne étudiante :

N° étudiant :

USB :

UofM :

Courriel :

@monusb.ca

Cote et titre du cours :

Préalable(s) du cours :

Nom du professeur ou de la professeure :

Raison justifiant cette demande :

Signature de la personne étudiante :

Date :

Partie B : Déclaration de la professeure ou du professeur concerné(e) :

☐ J'accorde la dispense de préalable ☐ Je n'accorde pas la dispense de préalable

*Veuillez préciser si la personne étudiante est tout de même tenue de réussir le(s) cours préalable(s) indiqués dans la dispense afin de répondre à une exigence de son programme.

Commentaires : _____

Signature du professeur ou de la
professeure : _____

Date : _____

Dans les cas suivants, il est aussi nécessaire d'obtenir l'approbation de la direction, du décanat, du vice-décanat ou de la personne responsable du programme :

- Tous les cours de l'ETP.
- Quand le cours a un laboratoire ou un TD.
- Quand la personne qui enseigne le cours est chargée de cours.

Partie C (le cas échéant) : Déclaration de la personne responsable de l'unité :

☐ J'accorde la dispense de préalable ☐ Je n'accorde pas la dispense de préalable

Commentaires : _____

Signature de la personne responsable : _____

La personne professeure ou celle responsable du programme enverra le formulaire signé directement au Registrariat à l'adresse inscriptions@ustboniface.ca, en mettant la personne étudiante en cc. Dans l'objet du courriel, prière d'indiquer le numéro étudiant et le nom de la personne étudiante concernée. Merci.

Réservé au Registrariat :

- ☐ Le formulaire a été signé par toutes les personnes concernées (personne étudiante, professeur(e), responsable du programme)
- ☐ La permission a été traitée dans Aurora (initiales : _____)
- ☐ La permission a été traitée dans Cumulus (initiales : _____)